

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 14 juin 2017 à compter de 19 h.

PRÉSENCES : M. René Beaugard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Raymond Loignon, maire de Roxton Pond, M. André Pontbriand, maire du canton de Shefford, M. Pascal Russell, maire de la ville de Waterloo, M. Paul Sarrazin, maire de Sainte-Cécile-de-Milton et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Pascal Bonin, préfet et maire de la ville de Granby.

Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Mme Jessica Tanguay, greffière, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h.

2017-06-207

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Paul Sarrazin et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Droit de veto sur la résolution numéro 2017-05-205
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2017
4. Période de questions
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Avis de conformité au schéma :
 - 5.1.1 Autres règlements :
 - 5.1.1.1 Règlement 2017-540 modifiant le règlement de zonage n° 2016-532 de la Municipalité du canton de Shefford
 - 5.1.1.2 Règlement 2017-541 modifiant le règlement de lotissement n° 2016-533 de la Municipalité du canton de Shefford
 - 5.1.1.3 Règlement 2017-542 modifiant le règlement de construction n° 2016-534 de la Municipalité du canton de Shefford
 - 5.1.1.4 Règlement 2017-543 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) n° 2016-536 de la Municipalité du canton de Shefford
 - 5.1.1.5 Règlement numéro 0699-2017 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter un usage principal permettant l'usage accessoire de « Bar », initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP09-2017 et SP09-2017 de la Ville de Granby
 - 5.1.1.6 Règlement 17-848-26 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo
 - 5.1.2 Résolution numéro 2017-06-0575 accordant une demande de certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2017-0110 pour l'immeuble situé au 20, rue de Roberval Nord, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous les projets de résolution numéros PPR01-2017 et SPR01-2017 de la Ville de Granby

- 5.2 Avis d'opportunité :
 - 5.2.1 Règlement numéro 0689-2017 décrétant une dépense de 5 275 000 \$ incluant un emprunt de 3 510 000 \$ pour effectuer des travaux de mise aux normes de l'ouvrage de retenue (Barrage du Lac Boivin) ainsi que pour les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission de la Ville de Granby
 - 5.2.2 Règlement numéro 0698-2017 décrétant une dépense de 31 600 000 \$ incluant un emprunt de 28 600 000 \$ pour construire un centre aquatique incluant deux (2) bassins intérieurs (récréatif et compétitif) et un bassin extérieur ainsi que pour les frais incidents et les frais d'escompte et d'émission de la Ville de Granby
 - 5.2.3 Règlement numéro 0702-2017 décrétant des travaux de réhabilitation structurale de la chaussée et drainage des rues de Trois-Rivières et de Tracy, pour une dépense et un emprunt de 807 000 \$ incluant les frais d'escompte et d'émission de la Ville de Granby
- 5.3 Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC limitrophes :
 - 5.3.1 MRC du Val-Saint-François :
 - 5.3.1.1 Projet de règlement numéro 2017-01 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François afin de revoir les normes d'aménagement concernant l'implantation et les accès en bordure des routes publiques numérotées de la MRC
- 5.4 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
 - 5.4.1 Demande d'Hydro-Québec – Granby
 - 5.4.2 Demande de MM. Mathieu Brodeur et Ghislain Brodeur – Saint-Alphonse-de-Granby
- 5.5 Mandat à un procureur – Dossier numéro 460-17-002454-171
- 6. Cours d'eau :
 - 6.1 Saint-Alphonse – Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby – Mandat d'ingénierie
 - 6.2 Entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – Nomination des inspecteurs
- 7. Plan directeur de l'eau :
 - 7.1 Aide financière à Gestrie-sol dans le cadre d'un projet d'implantation d'engrais vert intercalaire
- 8. Carrières et sablières :
 - 8.1 Autorisation de signature – Entente quant au partage des droits perçus avec la MRC des Maskoutains
- 9. Gestion des matières résiduelles :
 - 9.1 Dépôt du bilan 2016
 - 9.2 Calendrier des collectes 2018 :
 - 9.2.1 Adjudication d'un contrat pour la conception graphique
 - 9.2.2 Adjudication d'un contrat pour l'impression
 - 9.3 Écocentres :
 - 9.3.1 Programme d'achat de composteurs domestiques à prix réduit – Augmentation du budget alloué
- 10. Fin de probation de la greffière
- 11. Affaires financières :
 - 11.1 Approbation et ratification d'achats
 - 11.2 Approbation des comptes
 - 11.3 Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 2008-203
 - 11.4 Autorisation de déplacement : Congrès de la Fédération québécoise des municipalités

- 11.5 Ratification du mandat pour recrutement pour le poste d'adjoint au greffe et aux archives
- 11.6 Cotisation à la Chambre des notaires du Québec de la greffière
- 12. Développement local et régional :
 - 12.1 Fonds de développement des territoires :
 - 12.1.1 Rapport d'activités 2016-2017
 - 12.1.2 Adoption d'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et d'un fonds de développement des communautés
 - 12.2 Fonds d'investissement local :
 - 12.2.1 Autorisation de signature – Modifications aux polices d'assurance vie exigées des emprunteurs aux prêts octroyés
 - 12.2.2 Modification au contrat de prêt FLI 082 – Dossier FLI 15-023
- 13. Demande d'appui :
 - 13.1 Fédération québécoise des municipalités : adoption du projet de loi 122
- 14. Dossiers régionaux :
 - 14.1 Tous sujets concernant le transport collectif en milieu rural, dont :
 - 14.1.1 Mise à jour du Plan de développement en transport collectif pour 2017
 - 14.1.2 Demande d'appui : Association des Transports Collectifs Ruraux du Québec – Modalités 2017 – Surplus accumulés
- 15. Période de questions
- 16. Clôture de la séance

NOTE

DROIT DE VETO SUR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-05-205

À la suite du droit de veto exercé par le préfet à l'égard de la résolution numéro 2017-05-205, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soumet à nouveau à la considération du conseil cette résolution conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Le président d'assemblée requiert alors un proposeur et un coproposeur. Personne à ce moment ne se manifeste.

La résolution numéro 2017-05-205 est en conséquence considérée comme n'ayant pas été adoptée.

2017-06-208

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2017

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017 tel que soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue.

2017-06-209

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT 2017-540 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2017-540, adopté le 6 juin 2017, intitulé « Règlement 2017-540 modifiant le règlement de zonage n° 2016-532 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2017-540 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-06-210

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT 2017-541 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2017-541, adopté le 6 juin 2017, intitulé « Règlement 2017-541 modifiant le règlement de lotissement n° 2016-533 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2017-541 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-06-211

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT 2017-542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2016-534 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2017-542, adopté le 6 juin 2017, intitulé « Règlement 2017-542 modifiant le règlement de construction n° 2016-534 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2017-542 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-06-212 **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT 2017-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 2016-536 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2016-536, adopté le 6 juin 2017, intitulé « Règlement 2017-543 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2016-536 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2017-543 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-06-213 **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT NUMÉRO 0699-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER UN USAGE PRINCIPAL PERMETTANT L'USAGE ACCESSOIRE DE « BAR », INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP09-2017 ET SP09-2017 DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0699-2017, adopté le 5 juin 2017, intitulé « Règlement numéro 0699-2017 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter un usage principal permettant l'usage accessoire de « Bar », initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP09-2017 et SP09-2017 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0699-2017 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-06-214 **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT 17-848-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-848 DE LA VILLE DE WATERLOO**

ATTENDU que la Ville de Waterloo soumet à ce conseil le règlement numéro 17-848-26, adopté le 6 juin 2017, intitulé « Règlement 17-848-26 amendant le Règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 17-848-26 de la Ville de Waterloo, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité

attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-06-215 **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA - RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-0575 ACCORDANT UNE DEMANDE DE CERTIFICAT DE CHANGEMENT D'USAGE PORTANT LE NUMÉRO 2017-0110 POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 20, RUE DE ROBERVAL NORD EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0670-2016 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil la résolution numéro 2017-06-0575, adoptée le 5 juin 2017, intitulée « Adoption – Résolution numéro 2017-06-0575 accordant une demande de certificat de changement d'usage portant le numéro 2017-0110 pour l'immeuble situé au 20, rue de Roberval Nord, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous les projets de résolution numéros PPR01-2017 et SPR01-2017 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'approuver la résolution numéro 2017-06-0575 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 145.38 référant à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de cette résolution à la Municipalité attestant que celle-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2017-06-216 **AVIS D'OPPORTUNITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 0689-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 275 000 \$ INCLUANT UN EMPRUNT DE 3 510 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'OUVRAGE DE RETENUE (BARRAGE DU LAC BOIVIN) AINSI QUE POUR LES FRAIS INCIDENTS ET LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 0689-2017 par la Ville de Granby le 1^{er} mai 2017 autorisant une dépense pour effectuer des travaux de mise aux normes de l'ouvrage de retenue (Barrage du Lac Boivin) pour une dépense de 5 275 000 \$ incluant un emprunt de 3 510 000 \$;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC signifie à la Ville de Granby que le règlement numéro 0689-2017 ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

2017-06-217 **AVIS D'OPPORTUNITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 0698-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 31 600 000 \$ INCLUANT UN EMPRUNT DE 28 600 000 \$ POUR CONSTRUIRE UN CENTRE AQUATIQUE INCLUANT DEUX (2) BASSINS INTÉRIEURS (RÉCRÉATIF ET COMPÉTITIF) ET UN BASSIN EXTÉRIEUR AINSI QUE POUR LES FRAIS INCIDENTS ET LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION DE LA VILLE DE GRANBY**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 0698-2017 par la Ville de Granby le 16 mai 2017 autorisant une dépense pour la construction d'un centre aquatique incluant deux (2) bassins intérieurs (récréatif et compétitif) et un bassin extérieur d'un montant de 31 600 000 \$ incluant un emprunt de 28 600 000 \$;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC signifie à la Ville de Granby que le règlement numéro 0698-2017 ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

2017-06-218

AVIS D'OPPORTUNITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 0702-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION STRUCTURALE DE LA CHAUSSÉE ET DRAINAGE DES RUES DE TROIS-RIVIÈRES ET DE TRACY, POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 807 000 \$ INCLUANT LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 0702-2017 par la Ville de Granby le 12 juin 2017 décrétant des travaux de réhabilitation structurale de la chaussée et drainage des rues de Trois-Rivières et de Tracy, pour une dépense et un emprunt de 807 000 \$ incluant les frais d'escompte et d'émission;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC signifie à la Ville de Granby que son règlement numéro 0702-2017 ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

2017-06-219

AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS AFIN DE REVOIR LES NORMES D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT L'IMPLANTATION ET LES ACCÈS EN BORDURE DES ROUTES PUBLIQUES NUMÉROTÉES DE LA MRC

ATTENDU que la MRC du Val-Saint-François a adopté un projet de règlement visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'elle en a transmis copie à la MRC de La Haute-Yamaska en vertu de l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement d'aviser la MRC du Val-Saint-François que le projet de règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska.

2017-06-220

HYDRO-QUÉBEC : DEMANDE À DES FINS PUBLIQUES, LOTS 1 141 699, 1 141 731, 1 141 733, 1 141 742, 1 141 743, 1 141 744, 1 141 935, 1 141 936, 1 141 937, 1 143 749 ET 1 143 815 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que le demandeur projette de procéder au démantèlement d'une ligne électrique;

ATTENDU que les lots visés totalisent une superficie de 63,75 hectares;

ATTENDU que la ligne à démanteler traverse des terres en culture;

ATTENDU que le demandeur s'engage à combler les trous laissés par les poteaux et les ancrages avec du sol arable;

ATTENDU qu'il est souhaitable que ces parcelles de terre puissent continuer à être cultivées après les travaux;

ATTENDU que la Ville de Granby appuie la demande et précise que celle-ci est conforme à sa réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande conditionnellement à ce que le demandeur s'assure d'utiliser des sols propices à l'agriculture pour le remblaiement des trous laissés suite au démantèlement de la ligne électrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon et résolu unanimement d'appuyer la demande conditionnellement à ce que le demandeur s'assure d'utiliser des sols propices à l'agriculture pour le remblaiement des trous laissés suite au démantèlement de la ligne électrique.

2017-06-221

MATHIEU BRODEUR ET GHISLAIN BRODEUR : DEMANDE DE MORCELLEMENT AGRICOLE, LOT 2 592 434 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU que les demandeurs s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir en propriété divise les lots 2 592 434, 3 517 941, 3 517 935, 3 517 936 et 3 518 589;

ATTENDU que seul le lot 2 592 434, d'une superficie de 17,39 hectares, se trouve sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que la nouvelle entité, située en partie sur le territoire de la MRC, résultant du morcellement démontre une viabilité certaine, de par la présence de 3 poulaillers, et de sa superficie de 73,24 hectares, dont 49 hectares en culture;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby appuie la demande;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'appuyer la demande.

2017-06-222

MANDAT À UN PROCUREUR – DOSSIER NUMÉRO 460-17-002454-171

ATTENDU la réception d'une demande introductive d'instance dans le dossier numéro 460-17-002454-171 dont le demandeur est M. Georges Grubb;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon et résolu unanimement de mandater Me Louis Béland du cabinet Dufresne Hébert Comeau à titre de procureur de la MRC afin d'entreprendre les démarches nécessaires dans ce dossier.

2017-06-223

MANDAT D'INGÉNIERIE – COURS D'EAU SAINT-ALPHONSE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU la demande de Ferme J.S.B. inc. sollicitant la MRC pour effectuer des travaux d'entretien dans le cours d'eau Saint-Alphonse dans la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) n'entrevoit pas réaliser de travaux à l'égard du ponceau situé sous l'autoroute des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU que des travaux pourraient s'avérer nécessaires dans le secteur du chemin Viens afin d'assurer le bon écoulement des eaux dans le cours d'eau cité en rubrique;

ATTENDU que le cours d'eau Saint-Alphonse, en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*, relève de la compétence commune des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi puisqu'il relie ces deux territoires;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale est survenue entre la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska afin de confier à cette dernière la gestion des travaux requis dans le cours d'eau Saint-Alphonse;

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2016/007 pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau et le contrat confié à la firme Pleine Terre;

Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de mandater la firme Pleine Terre selon le contrat numéro 2016/007 quant aux services professionnels d'ingénierie requis dans ce dossier.

2017-06-224

ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION PAR LA MRC CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES – NOMINATION DES INSPECTEURS

ATTENDU que par sa résolution numéro 2017-01-023, la MRC a autorisé la signature d'une entente intermunicipale avec ses municipalités membres dans le but de fournir un service d'inspection concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des nouveaux règlements de zonage des municipalités membres;

ATTENDU que selon les termes de cette entente, il revient à la MRC de désigner les membres de son personnel fournissant des services techniques qui constituent le service d'inspection aux fins de réaliser l'objet de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Russell, appuyé par M. le conseiller Paul Sarrazin et résolu unanimement que la MRC désigne Mme Valérie-Anne Bachand et MM. Mathieu Charest et Steve Otis à titre d'inspecteurs aux fins de l'entente précitée.

2017-06-225

AIDE FINANCIÈRE À GESTRIE-SOL DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'ENGRAIS VERT INTERCALAIRE

ATTENDU que Gestrie-Sol a sollicité la collaboration de la MRC dans le cadre d'un projet d'implantation de parcelles d'engrais vert intercalaire à l'intérieur du bassin versant du cours d'eau Bouchard et dans la zone périphérique du Parc national de la Yamaska (bassin versant du réservoir Choinière);

ATTENDU que dans le cadre de son projet de Plan directeur de l'eau (PDE) 2017-2021, la MRC de La Haute-Yamaska souhaite collaborer aux efforts de gestion de la pollution diffuse de source agricole et contribuer à protéger l'intégrité écologique de la zone périphérique du Parc national de la Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Paul Sarrazin et résolu unanimement d'offrir un soutien financier d'un montant total de 1 000 \$ à Gestrie-Sol dans le cadre d'un projet d'implantation de deux parcelles d'engrais vert intercalaire, sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, qui serviront de sites de démonstration.

2017-06-226 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SUR LE PARTAGE DES DROITS PERÇUS PROVENANT DE CERTAINES CARRIÈRES ET SABLIERES (ARTICLE 78.14 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES)

Soumis : Projet d'entente à intervenir entre la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC des Maskoutains par laquelle celles-ci conviennent du partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Paul Sarrazin, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Note DÉPÔT DU BILAN 2016 DU SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le bilan 2016 du Service de gestion des matières résiduelles est déposé aux membres du conseil.

2017-06-227 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION GRAPHIQUE DES CALENDRIERS DES COLLECTES 2018

ATTENDU que la MRC a transmis, sur invitation, une demande de prix pour la conception graphique des calendriers des collectes 2018 et que deux firmes ont déposé une offre de service;

Il est alors proposé par M. le conseiller Raymond Loignon, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement :

1. De retenir l'option 2, soit la confection d'un seul calendrier de 18 x 24 pouces pour Granby;
2. D'adjuger le contrat à l'entreprise Lithium Marketing inc., plus basse offre de service conforme, sur la base d'un prix forfaitaire maximal de 4 960 \$ avant taxes applicables tel qu'indiqué à la demande de prix de ladite entreprise datée du 23 mai 2017.

2017-06-228 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'IMPRESSION DES CALENDRIERS DES COLLECTES 2018

ATTENDU que la MRC a transmis, sur invitation, une demande de prix pour l'impression des calendriers des collectes 2018 et que trois entreprises ont déposé une offre de service;

Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. De retenir l'option 2, soit l'impression d'un seul calendrier pour Granby de format 18 x 24 pouces;
2. D'adjuger le contrat à l'entreprise Abil Express Imprimerie inc., plus basse offre de service conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la demande de prix de ladite entreprise datée du 18 mai 2017 qui totalisent, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 6 573,30 \$ avant taxes applicables.

2017-06-229 PROGRAMME D'ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES À PRIX RÉDUIT – AUGMENTATION DU BUDGET ALLOUÉ

ATTENDU que la MRC a lancé en mai 2017 un programme d'achat de composteurs domestiques à prix réduit;

ATTENDU la forte demande reçue à ce jour;

ATTENDU que la MRC souhaite rendre disponible une quantité supplémentaire de composteurs domestiques à prix réduit aux citoyens de la Haute-Yamaska;

ATTENDU que l'administration du programme a été confiée à la Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska (COGEMRHY);

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de verser une somme de 600,00 \$ à COGEMRHY. Afin de couvrir cette dépense, il est résolu de :

1. Transférer une somme de 450,00 \$ du poste budgétaire « GMR – Honoraires professionnels – Frais de communications médias » au poste « GMR – Matières organiques – Subvention composteurs domestiques »;
2. Transférer une somme de 150,00 \$ du poste budgétaire « GMR – Honoraires professionnels – Autres » au poste « GMR – Matières organiques – Subvention composteurs domestiques ».

2017-06-230 FIN DE PROBATION DE LA GREFFIÈRE

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de mettre fin à la probation de Mme Jessica Tanguay au poste de greffière en date du 1^{er} juin 2017.

2017-06-231 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS JUIN 2017

Fournisseur	Description	Coût
<u>RATIFICATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
MS Geslam informatique inc.	Banque de 50 heures informatique	4 024,13 \$
Conception DTECH	Sonorisation pour soirée PDE	534,63 \$
Les Graphiques Demark inc.	Séance de photos de bac	114,98 \$
<u>APPROBATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Graphiques Demark inc.	Conception dépliant prévention incendie ICI	574,88 \$

Graphiques Demark inc.	Achat de 3 à 5 photos pour le dépliant prévention incendie ICI	172,46 \$
------------------------	--	-----------

TOTAL :	5 421,08 \$
----------------	--------------------

2017-06-232 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Raymond Loignon, et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés aux listes portant les numéros « APP-06-01 » et « APP-06-02 ». Ces listes font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitées.

Note DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 2008-203

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2008-203, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2017-06-233 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement et de séjour du préfet et de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017.

En cas d'incapacité d'agir du préfet, celui-ci pourra être remplacé par le préfet suppléant. Les frais d'inscription, de déplacement et de séjour seraient alors défrayés à 50 % par la MRC.

2017-06-234 RATIFICATION DU MANDAT POUR RECRUTEMENT POUR LE POSTE D'ADJOINT AU GREFFE ET AUX ARCHIVES

Soumise : Offre de service de Bourassa Brodeur Bellemare pour la dotation du poste d'adjoint au greffe et aux archives

Sur une proposition de M. le conseiller André Pontbriand, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement de ratifier le mandat à la firme Bourassa Brodeur Bellemare pour le recrutement d'un adjoint au greffe et aux archives selon des honoraires de 10 % du salaire annuel de la première année du titulaire choisi.

2017-06-235 COTISATION À LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC DE LA GREFFIÈRE

ATTENDU la fin de la probation de la greffière;

Sur une proposition de M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyée par M. le conseiller Pascal Russell, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la greffière à la Chambre des notaires du Québec pour l'année 2017.

2017-06-236 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Soumis : Rapport annuel du Fonds de développement des territoires pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller André Pontbriand et résolu unanimement :

1. D'adopter le Rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires tel que soumis;
2. De transmettre copie de ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
3. De publier ledit rapport sur le site Web de la MRC.

2017-06-237

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE ET D'UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Soumis : a) Politique amendée de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
b) Document intitulé « Fonds de développement des communautés – Appel de projets 2017-2018 »

ATTENDU que l'article 12 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires convenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC exige l'adoption et le maintien à jour d'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska s'est donné comme objectif de faciliter et d'encourager le développement des communautés dans le cadre de ses priorités d'intervention retenues en développement local et régional pour l'année 2017-2018;

ATTENDU que la MRC considère opportun de réviser sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie afin qu'elle s'étende à l'ensemble des municipalités, incluant la Ville de Granby;

ATTENDU que la MRC entend à nouveau investir dans son Fonds de développement des communautés en 2017-2018 en lançant un nouvel appel de projets;

Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Russell et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que soumise;
2. Injecte en 2017-2018 un montant de 244 000 \$ dans son Fonds de développement des communautés, et ce à même l'enveloppe gouvernementale consentie par le Fonds de développement des territoires;
3. Adopte le document intitulé « Fonds de développement des communautés – Appel de projets 2017-2018 » énonçant les conditions requises pour déposer une demande d'aide financière audit fonds.

2017-06-238

AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATIONS AUX POLICES D'ASSURANCE VIE EXIGÉES DES EMPRUNTEURS AUX PRÊTS OCTROYÉS DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

ATTENDU que le Centre local de développement (CLD) a octroyé des prêts dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 289 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (chapitre 8 des lois de 2015), la MRC et le CLD ont conclu une

convention de partage au terme de laquelle la MRC continue les affaires du CLD;

ATTENDU que la MRC octroie également des prêts dans le cadre du FLI;

ATTENDU que pour les prêts FLI octroyés, il est fréquent qu'une police d'assurance vie soit demandée en garantie du remboursement du prêt octroyé;

ATTENDU que les entreprises bénéficiaires d'un prêt FLI peuvent, à certaines conditions, modifier ou remplacer la police d'assurance vie souscrite avant l'arrivée du terme du prêt;

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires à la modification ou au remplacement d'une police d'assurance vie dans le cadre des prêts FLI octroyés.

2017-06-239 AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA AU CONTRAT DE PRÊT FLI-082 RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 15-023

Soumis : Addenda numéro 1 au contrat de prêt à terme FLI-082

ATTENDU que le 25 mai 2016, un contrat de prêt à terme a été signé entre l'emprunteur du dossier numéro 15-023 et la MRC de La Haute-Yamaska relatif à un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) ayant comme référence interne le numéro 082;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le troisième alinéa de l'article 9 dudit contrat quant à l'assurance vie exigée en garantie du remboursement des sommes dues par l'emprunteur;

Sur une proposition de M. le conseiller René Beaugard, appuyée par M. le conseiller Raymond Loignon, il est résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'addenda soumis, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2017-06-240 DEMANDE D'APPUI – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU PROJET DE LOI 122

ATTENDU que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

ATTENDU qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

ATTENDU que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

ATTENDU que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis plus de 30 ans;

ATTENDU que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

ATTENDU que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est alors proposé par M. le conseiller Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de :

1. Demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;
2. Demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

2017-06-241

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF À L'INTENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Soumis : Plan de développement du transport collectif 2017, tel que requis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (Volet II – Subventions au transport collectif régional).

Sur une proposition de M. le conseiller Raymond Loignon, appuyée par M. le conseiller André Pontbriand, il est résolu unanimement d'adopter ce plan de développement tel que soumis.

2017-06-242

DEMANDE D'APPUI : ASSOCIATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC – MODALITÉS 2017 – SURPLUS ACCUMULÉS

ATTENDU que le transport collectif régional est soutenu par le Fonds vert;

ATTENDU que le Fonds vert vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU que le transport, en incluant celui des personnes, est le facteur le plus important des émissions;

ATTENDU que les MRC du Québec dispensent des services de transport collectif;

ATTENDU que l'administration du programme depuis plusieurs années par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est sur une base annuelle sans garantie de reconduction avant l'année suivante de l'exercice;

ATTENDU que cette situation oblige les MRC et les mandataires, à posséder un fonds de liquidité proportionnel aux services annuels dispensés;

ATTENDU que l'intention du MTMDET est d'établir un programme pluriannuel pour les années : 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, suite à l'année 2017 qui est considérée comme une année transitoire;

ATTENDU que cette approche permettra d'établir un plan de développement et d'investissement pour les années futures;

ATTENDU qu'il est possible de démontrer par des ententes signées, les investissements dans le développement et l'amélioration des services régionaux et ruraux;

ATTENDU que le MTMDET s'apprête à établir avec chaque MRC du Québec le montant du surplus accumulé;

Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'adhérer aux recommandations de l'Association des Transports Collectifs Ruraux du Québec au MTMDET, lesquelles sont de :

1. Soustraire de l'exercice identifiant le surplus accumulé la contribution financière de la MRC, la contribution financière des municipalités, les droits de passage venant des usagers, la contribution des partenaires, 4 mois de fonctionnement suite à une garantie du versement de la subvention en 3 versements, les sommes engagées pour le développement et l'amélioration des services, tout montant inférieur à 10 000 \$ à titre de surplus;
2. Convenir d'un plan spécifique aux territoires qui possèdent un surplus important pour ne pas réduire les services et rendre les organisations vulnérables;
3. S'assurer que le surplus accumulé ne soit pas transféré dans un autre poste budgétaire au niveau des budgets d'une MRC, d'un mandataire et du MTMDET.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue.

2017-06-243

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Raymond Loignon, appuyée par M. le conseiller André Pontbriand, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 13.

Mme Judith Desmeules, directrice
générale adjointe et secrétaire-trésorière
adjointe

M. Pascal Bonin, préfet